

Notation patrimoniale et directive d'intervention

- *** *État de conservation* Elément d'origine ou partiellement d'origine.
Valeur patrimoniale Haute valeur patrimoniale.
Mesure de protection Forte, à conserver absolument.
Directive d'intervention A restaurer fidèlement.
- ** *État de conservation* Elément partiellement d'origine ou neuf, complètement ou partiellement reconstruit selon l'original.
Valeur patrimoniale Valeur patrimoniale importante.
Mesure de protection Importante, à conserver.
Directive d'intervention A restaurer ou à reconstruire dans ses parties altérées, fidèlement à l'original.
- * *État de conservation* Elément neuf, complètement ou partiellement reconstruit sans référence à l'original.
Valeur patrimoniale Faible valeur patrimoniale.
Mesure de protection Faible, à ne conserver que partiellement.
Directive d'intervention A transformer largement ou à reconstruire selon l'original.
- () *État de conservation* Elément neuf.
Valeur patrimoniale Sans valeur patrimoniale.
Mesure de protection Aucune, à ne pas conserver.
Directive d'intervention A remplacer ou à reconstruire selon l'original.

Laurent Chenu
Conservateur cantonal des monuments et sites

17 juin 2011

note Les photographies illustrant chaque fiche descriptive sont extraites des sites de référence mentionnés au chapitre 7, ou sont aimablement mis à disposition par Eric Teysseire.
Les dessins d'origine des bateaux sont extraits de l'ouvrage de Jürg Meister, Josef Gwerder et Erich Liechti, *Schiffahrt auf dem Genfersee*, Bâle et Stuttgart, Birkhäuser Verlag, 1977